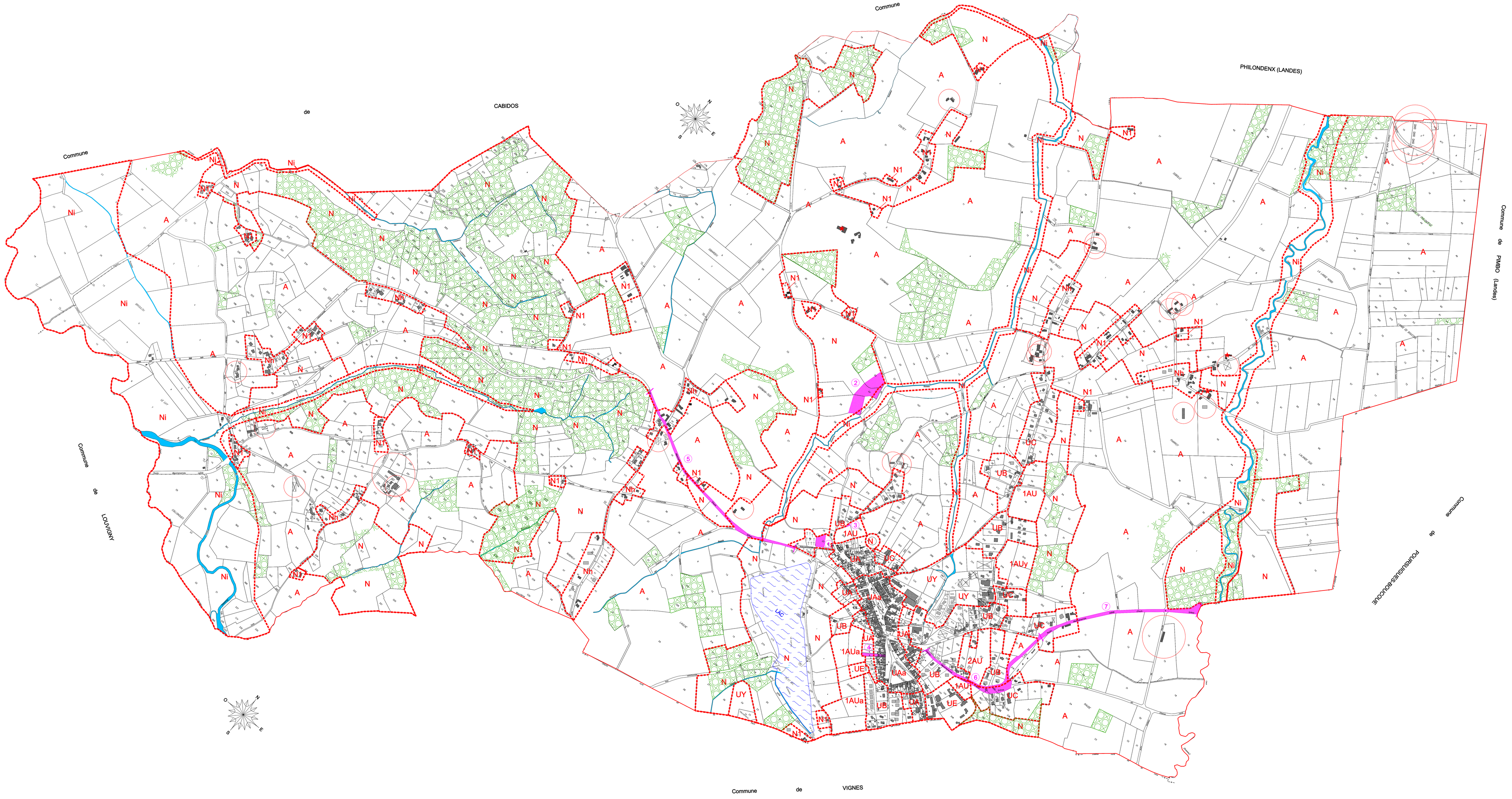

Légende

Limite de zone :

- UA — Zone urbaine: bati ancien dense
- UAa — Zone urbaine: bastide
  La zone UA délimite un quartier à protéger (en application de l'article L 123-1 (7°) du Code de l'urbanisme). Dans cette zone, les démolitions sont soumises à une autorisation prévue à l'article L 421-3 du Code de l'urbanisme.
- UB — Zone urbaine: developpement de faible densité
- UC — Zone urbaine hors assainissement collectif
- UE — Zone urbaine : équipements,activité sportive, de loisirs et culturelle
- UY — Zone urbaine : activité économique artisanale et industrielle
- 1AU — Zone à urbaniser à court terme
- 1AUy — Zone à urbaniser : activité artisanale et industrielle
- 2AU — Zone à urbaniser à long terme
- A — Agricole
- N — Naturelle
- Nh — Naturelle: hameau à développement limité
- N1 — Naturelle: espaces bâtis
- Ni — Naturelle: zone inondable

Espaces boisés classés (soumis aux dispositions des articles L130-1 et suivants du Code de l'urbanisme)

★ Bâtiment agricole dont le changement de destination est possible (en application de l'article L 123-3-1du code de l'urbanisme)

Indication à titre d'information :

Bâtiment d'élevage au RSD (périmètre de réciprocité de 50m)

Exploitation agricole classée (périmètre de réciprocité de 100m)

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE R.123-11 (d) DU CODE DE L'URBANISME

NUMERO DE L'EMPLACEMENT RESERVE	DESTINATION	COLLECTIVITE, SERVICE OU ORGANISME PUBLIC BENEFICIAIRE
1	Extension du cimetière	Commune
2	Extension de la station d'épuration	Commune
3	Elargissement du chemin Lafontan	Commune
4	Création d'un accès	Commune
5	Recalibrage de la RD946 avec bande multifonctions (BMF) de chaque côté - ER de 15m	Département
6	Recalibrage de la RD946 avec bande multifonctions (BMF) de chaque côté - ER de 12,5m	Département
7	Recalibrage de la RD946 avec bande multifonctions (BMF) de chaque côté - ER de 15m	Département

Commune de

ARZACQ ARRAZIGUET

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1 - Servitudes et informations diverses

12 - Document graphique avec localisation des bâtiments d'élevage

ECH.1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ..... approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
MAISON DES COMMUNES - Rue Auguste Renoir - B.P. 609 - 64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.00.18.28 — Télécopie 05.59.84.59.47